



## J'ai été verbalisée 2 fois lors d'un controle de police

Par **Vychou03**, le **08/03/2011** à **05:06**

J'ai été étonnée du résultat positif émanant de l'alcoteste dont la police m'a fait faire lors d'un controle en rentrant d'une boite. En effet j'étais à un anniversaire de 13h à 18h le dimanche et je reconnais avoir bu queques verres d'alcool; ensuite je n'ai plus rien bu jusqu au lendemain lundi à 4h au petit matin.

A 2km de chez moi, je m'apercois une voiture de Police avec un girophare non allumé derrière moi; soudain le girophare se met à clignoter au moment ou je stationne dans ma rue. Ainsi je me fait controler j'étais à jour pour les justificatifs. je souffle dans le ballon et me fait embarquer dans le véhicule de Police me confirmant que j'avais un taux d'alcool à 28; arrivée au poste je me retrouve avec 3 agents dans un bureau ils me font souffler une 2è fois dans leur logiciel. Ils étaient les seuls à estimer mon taux d'alcoolomie 28 car je ne voyais rien à l'affichage. l'un d'eux me verbalise de 90 Euro et pose mes papiers sur le bureau; au moment de me relacher je lui demande si je pouvais contester cette contravention, il s'irrite et me verbalise de nouveau de 90 Euro ayant pour motif "non respect du stop" en confisquant ma carte grise, que je ne pourrais recuperer que le lendemain.

Ma question est de savoir si j'ai le droit de contester ou pas; merci

Par **razor2**, le **08/03/2011** à **09:43**

Bonjour, vous avez le "droit" de contester, mais il faudra prouver que vous n'avez pas commis les infractions que l'on vous reproche.

Bon courage...